



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT DES
EXPERTISES TECHNIQUES

Boulevard du Nord, 8
B-5000 NAMUR
Tél. : 081/77 32 82
Fax : 081/77 38 00
Mél : dgo1-60@spw.wallonie.be

SPW - DGO2

Direction générale opérationnelle de la
Mobilité et des Voies Hydrauliques

Monsieur Y. Loyaerts

Directeur général

Boulevard du Nord 8

5000 NAMUR

Vos réf. :
Nos réf. : DET/C55-COOP-DGO2/PG/PC/2012-00319
Annexe : /

Votre contact : Pierre Gilles, Inspecteur général a.i. - 081/77 32 73 - pierre.gilles@spw.wallonie.be

**Objet : Réception technique préalable : principes généraux et cas particulier
du chantier de l'écluse d'Ivoz-Ramet (CSC 02.06.01-09C38).**

Namur, le jeudi 5 avril 2012

Cher Collègue,

L'article 12 du cahier général des charges prévoit notamment des réceptions techniques préalables en usine et en atelier.

Le Département des Expertises techniques de la DGO1 réalise très fréquemment de telles réceptions dans le cadre de chantiers de la DGO2.

Considérant la nécessité de responsabiliser les entrepreneurs quant à la qualité des travaux, idée maîtresse du cahier des charges type Qualiroutes, il apparaît plus cohérent, pour les réceptions techniques préalables de produits de demander la présentation de 2 pièces-type, conformément à l'article 12. La réception technique préalable de celles-ci est faite chez l'adjudicataire. Après réception, ces pièces sont poinçonnées et une pièce-type est envoyée sur le chantier afin de pouvoir être examinée en cas de contestation. L'autre est conservée par l'adjudicataire.

Les produits livrés pourront toujours être examinés puisque, comme le stipule l'article 12, « des produits ayant satisfait à une réception technique préalable peuvent encore être refusés ultérieurement ».

Cette règle de principe peut comporter des exceptions (nombre de pièces limité, taille et/ou poids des pièces individuelles élevé, ...) comme par exemple des poutres en béton préfabriquées, pour lesquelles la réception technique préalable doit continuer à se faire en usine ou en atelier.

Qualiroutes va prochainement être adapté en conséquence.



Wallonie



Service public
de Wallonie

DEPARTEMENT DES
EXPERTISES TECHNIQUES

Boulevard du Nord, 8
B-5000 NAMUR
Tél. : 081/77 32 82
Fax : 081/77 38 00
Mél : dgo1-60@spw.wallonie.be

Je souhaite donc que les réceptions techniques préalables réalisées par le Département des Expertises techniques pour d'autres Directions générales du SPW soient conduites suivant ce schéma directeur.

Dans le cas spécifique du chantier de l'écluse d'Ivoz-Ramet, le Département des Expertises techniques devait en particulier procéder à la réception de 1210 potelets en fonte. Celle-ci a été réalisée en usine (Tech2S - Chine) par la société SGS Belgium. Sur base de son rapport, la Direction des Structures métalliques a accordé la réception technique préalable « sous réserve de bons résultats obtenus lors du contrôle visuel » des potelets livrés.

Lors de cette livraison en Belgique, les pièces ont présenté de très nombreux défauts. Plus de la moitié de la fourniture est refusée (le nombre exact est en cours de détermination après un test de sablage et de mise en peinture). Une demande d'explication a été envoyée à la société SGS Belgium car ces défauts auraient dû être constatés en usine.

Une réception technique préalable doit être faite pour la nouvelle production consécutive au refus de certaines pièces. Afin d'éviter de rééditer le type de problème rencontré, je vous propose de faire un avenant au marché en cours afin de mettre en œuvre, pour ce marché en particulier, la réception technique préalable sur base de 2 pièces-type conformément à l'article 12 du cahier général des charges.

Le Directeur général,

Ir D. De Smet

Copie pour information :

- P. Gilles, Inspecteur général a.i. du Département des Expertises techniques
- A. Calberg, Inspectrice général a.i. du Département du Réseau du Hainaut et du Brabant wallon
- M. Flahaux, Directeur de la Direction des Structures métalliques

DIRECTION GÉNÉRALE OPÉRATIONNELLE
DES ROUTES ET DES BÂTIMENTS

Boulevard du Nord 8, B-5000 Namur • Tél. : 081 77 26 03 • Fax : 081 77 36 66